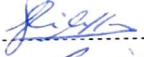


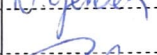
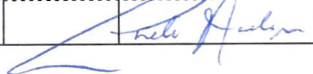


RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

**de la Commission nommée pour l'examen du préavis d'intention n°02/2022
relatif au « Projet scolaire DUO »**

	Séances		Emoluments	Signatures
	24.01			
Rapporteur : M. ECOFFEY Florian	X			
Membres : M. ARNAUD Alexis	X			
Mme BAILLIF Isabelle	X			
Mme GERBER Nuria	X			
Mme JORDAN Angela				
Suppléante : Mme NADON Linda	X			

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission nommée s'est réunie le lundi 24 janvier dernier en présence de M. Christophe Lanz, Syndic, de Mme Aurélie Tulot et M. Julien Cattin, municipaux, et de M. Cédric Blanc, directeur de la Fondation de Verdeil. Cette longue séance a été l'occasion d'un échange très constructif et positif. La commission a beaucoup apprécié la franchise et la transparence de cette séance et tient à remercier les quatre personnes pour leur disponibilité, ainsi que pour les nombreuses informations et précisions apportées aux questions soulevées par le présent préavis.

Le projet scolaire DUO est un projet d'envergure pour une commune comme la nôtre. Consciente des nombreux enjeux y relatifs, la commission a étudié avec soin ce dossier et traité les différents volets de celui-ci. En introduction, la commission tient toutefois à préciser qu'il s'agit d'un préavis d'intention. Nous ne nous prononçons donc pas sur un projet définitif, ni sur son financement. Il s'agit de donner ou non notre feu vert quant à l'étude de ce projet et nous aurons toujours la possibilité de stopper ce projet lors du préavis définitif. Toutefois, la commission souhaite rendre attentif le Conseil qu'une acceptation de ce préavis va enclencher un processus coûteux en énergie, en investissement personnel pour la Municipalité et la Fondation et en argent. Il nous semble ainsi peu élégant d'accepter ce préavis d'intention, puis de stopper la machine lors du préavis définitif. La

décision de ce soir revêt donc un enjeu important. Si l'on ouvre la porte à ce projet, c'est avec la volonté d'aller jusqu'à sa concrétisation.

Cela étant dit, la commission a, en premier lieu, abordé les liens personnels entre le directeur de la Fondation de Verdeil et la Municipalité. En effet, M. Cédric Blanc a vécu à Roche, y a été municipal et est le frère de M. Thierry Blanc, actuel membre de la Municipalité. Ce contexte personnel peut légitimement susciter quelques interrogations quant à l'objectivité et la neutralité des parties concernées. De plus, la temporalité de l'annonce de ce projet au Conseil communal, coïncident avec le début de la législature, est quelque peu maladroite, ou du moins pas encline à estomper ces interrogations. La Municipalité et la Fondation de Verdeil ont entendu ces remarques de la commission, sont conscients de cet état de fait et ont montré une attention particulière à éviter un quelconque conflit d'intérêts. Le municipal Blanc, par exemple, est ainsi totalement externe à ce dossier dès ses prises de fonction à la Municipalité.

La commission a pris note des explications des parties présentes concernant ce volet du dossier. Elle estime que la discussion a été suffisamment transparente et franche pour clarifier le sujet. S'il est indéniable que le vécu de M. Cédric Blanc au sein de notre commune participe à sa volonté d'établir ce projet à Roche, il n'y a pas d'indication montrant qu'un intérêt personnel puisse être en jeu. La commission estime donc que cet aspect du dossier ne doit pas influencer notre décision de ce jour.

Dans un deuxième temps, la commission a clarifié l'état d'avancement du projet et les aspects administratifs de celui-ci. Ainsi, au stade actuel, il n'existe pas de convention ou d'engagement formel entre la commune de Roche et la Fondation de Verdeil. Cette dernière a procédé à une étude de faisabilité et à une première ébauche de projet à ses frais, puis a présenté le concept à la Municipalité. Des contacts ont également été établis avec le Canton de Vaud et l'établissement scolaire du Haut-Lac afin de savoir s'ils étaient intéressés. À ce jour, le projet n'est donc pas encore sur les rails, la charrue n'a pas été mise avant les bœufs et c'est bien le présent préavis qui va décider de son avenir.

La commission s'est ainsi demandé si le développement de ce projet scolaire DUO répondait à une simple volonté ou s'il répondait à des besoins réels. Pour la Fondation de Verdeil, il semble évident que leurs locaux à Aigle ne sont plus adaptés à leurs besoins, notamment en termes de salubrité et d'équipements. La Fondation a donc besoin de nouvelles infrastructures d'accueil. Pour la commune de Roche, les containers utilisés actuellement par l'UAPE ne répondent plus aux normes en vigueur. À court terme, le Canton de Vaud imposera quoi qu'il en soit la création d'une nouvelle structure. Les deux entités, la fondation et la commune, sont, ou seront rapidement, contraintes de créer de nouveaux locaux.

En troisième lieu, la commission s'est intéressée aux enjeux financiers de ce projet scolaire DUO. Il est à noter que si la Commune part sur une participation d'environ 1mio, les 7mio restants devraient être financés pour 20% par la Fondation de Verdeil et pour 80% par le subventionnement cantonal. De plus, si nous devions refuser ce projet, il y a fort à parier que les besoins scolaires communaux à courts termes (salles de classe et UAPE notamment) impliqueront un investissement au minimum aussi important. Ce million sera donc très probablement engagé quoi qu'il arrive dans les années à venir.

La commission est consciente du montant important évoqué par la Municipalité dans ce préavis et des craintes que cela peut susciter. Il nous semble donc important d'apporter quelques précisions à ce sujet. En effet, si l'on admet que ce million soit amorti sur 25 ans avec un taux prudent de 1%, le coût d'investissement annuel peut être estimé à environ chf 50'000.00. De plus, il est important de garder à l'esprit qu'un investissement sur des structures scolaires et parascolaires génère en contre partie un rendement locatif non négligeable. À titre d'information, les locations actuelles à l'ARASAPE et à l'ASPIHL rapportent annuellement environ chf 80'000.00. Il est raisonnablement acceptable de considérer que ce projet scolaire DUO est économiquement intéressant pour notre commune, ou du moins qu'il ne va pas péjorer massivement le budget communal.

Ayant clarifié l'historique du projet, son organisation actuelle et son volet financier, la commission s'est finalement attardée sur ce qui nous semble être le point le plus important de ce projet, à savoir les impacts de celui-ci sur nos enfants et sur les enfants de la Fondation de Verdeil. Un tel projet inclusif est en effet inédit au niveau du Canton de Vaud et, semble-t-il, au niveau national. Il nous semble fondamental de vous préciser que la Fondation de Verdeil accueille des enfants en situation de handicap physique ou mental, mais qu'elle n'accueille pas d'enfant en rupture scolaire ou exclu de l'école publique. De plus, la Fondation de Verdeil assure un suivi et un encadrement étroit de chaque enfant.

Les relations entre les enfants des deux entités impliqueront inévitablement certaines difficultés, mais celles-ci sont déjà largement présentes dans les préaux scolaires actuels. Nous estimons que l'enrichissement réciproque et les bénéfices sociaux et éducatifs d'une telle synergie, autant pour les enfants de l'école publique que pour les enfants de la Fondation de Verdeil, sont une opportunité fantastique qui compensera largement les quelques accrochages inévitables.

De plus, la mise en commun des ressources sur un même site est l'occasion de développer un projet d'envergure que la commune de Roche ne pourrait pas mettre sur pied seule. À titre d'exemple, le projet scolaire DUO prévoit la création d'un préau avec des équipements de jeu et des espaces de qualité pour tous les enfants. Il offrira également des équipements parascolaires, une salle de rythmique et une cuisine scolaire. Les professionnels de la Fondation de Verdeil pourront également intervenir dans les classes de Roche pour aider les enfants qui en auraient besoin.

En conclusion, après avoir étudié en détails ce projet, la commission estime qu'il s'agit d'une véritable opportunité pour notre commune. Nous voyons ce projet avec confiance et pensons que nous tenons peut-être avec celui-ci l'occasion de fédérer toute la population et de montrer que Roche sait s'engager avec enthousiasme dans des projets ambitieux. À ce titre, la commission est même tentée d'aller plus loin en suggérant, par exemple, qu'un terrain multisport soit intégré au projet. Nous vous encourageons à partager l'enthousiasme de la Fondation de Verdeil, de la Municipalité et de notre commission.

En conséquence, la Commission vous invite à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

vu le préavis d'intention n°02/2022 de la Municipalité au Conseil communal relatif au « Projet scolaire DUO » ;

ouï le rapport de la Commission chargée de l'examen de ce projet ;

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. De se prononcer favorablement en faveur du « Projet scolaire DUO » ;
2. D'autoriser la Municipalité à aller de l'avant dans l'étude de ce projet jusqu'au dépôt d'un préavis avec demande de financement.

Ont signé :



Alexis ARNAUD



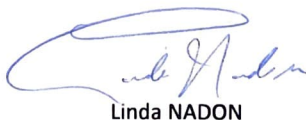
Isabelle BAILLIF



Florian ECOFFEY



Nuria GERBER



Linda NADON